

CNAV Caisse nationale d'assurance vieillesse

L'Assurance retraite gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale. C'est la retraite de base des salariés, des contractuels de la fonction publique, des artistes-auteurs et en 2020, des indépendants.

Les organismes de la retraite de base

L'Assurance retraite est constituée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et son réseau régional (Carsat, CGSS, CSS). Ces organismes gèrent la retraite du régime général de la sécurité sociale en France.

La Cnav, établissement public à caractère administratif, remplit une double fonction :

- en tant que caisse nationale, elle définit les orientations de la branche retraite ;
- en Île-de-France, elle gère directement la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des cotisants, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale.

Le plus important régime de retraite de France

Le régime général est le premier régime de retraite français. En 2017, il couvre 68,4 % des actifs. Le nombre de cotisants s'élève à 18,11 millions. Quant aux retraités du régime général, ils sont 14,1 millions en 2017.

A titre de comparaison, les régimes spéciaux des salariés du secteur public (État, collectivités locales, entreprises publiques) représentent 18,3 % des actifs en 2017. A cette même date, les régimes des non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs), concernent, quant à eux, 10,5 % de la population active.

Un mode de gestion par répartition et des mécanismes de solidarité

Le système de retraite français est fondé sur le principe de la répartition : les actifs financent les retraites de leurs aînés et s'ouvrent des droits pour leur propre retraite. Ce sont les cotisations d'aujourd'hui qui financent les retraites d'aujourd'hui, à la différence d'un système par capitalisation.

Le système comporte une forte dimension familiale avec des mécanismes qui peuvent accorder certains droits aux pères et mères de famille. Avec les retraites de réversion, le conjoint survivant peut continuer de bénéficier, sous conditions, d'une partie de la retraite d'un assuré décédé.

Enfin, certains mécanismes de solidarité permettent de prendre en compte les aléas de la vie active qui empêchent l'assuré de cotiser, tels que les situations de chômage ou de maladie.

Ce système de retraite par répartition, conjugué à des mécanismes ouvrant des droits quand on ne cotise pas (maternité, maladie, chômage...), permet une redistribution des revenus favorable aux populations les moins aisées.

La variété des missions de l'Assurance retraite est une exception par rapport aux autres organismes de retraite en Europe.

La première de ses missions est de suivre la carrière des salariés et faciliter les déclarations des entreprises. Dès le premier emploi, l'Assurance retraite ouvre un dossier individuel pour chaque salarié qui contient l'ensemble des salaires soumis à cotisations, ainsi que le nombre de trimestres validés pour la retraite et certaines périodes comme le chômage ou l'invalidité. Il se matérialise sous forme d'un relevé de carrière qui est le véritable reflet de l'activité professionnelle. Au moment de la retraite, ce document sert de base au calcul de la retraite.

Ses autres missions consistent à :

- **Préparer et verser les retraites** : L'Assurance retraite anticipe le passage à la retraite. Avec les assurés, elle vérifie et régularise leurs dossiers individuels afin de permettre un traitement rapide des dossiers retraite et d'éviter ainsi les ruptures de ressources.
- **Soutenir les retraités fragilisés** : Pendant la retraite de ses assurés, l'Assurance retraite est également au rendez-vous dans le cadre d'une politique d'action sociale tournée vers la prévention et l'accompagnement des personnes retraités fragilisés.
- **Produire des statistiques**, des évaluations et des projections permettant à la Cnav d'apporter les éclairages nécessaires aux pouvoirs publics et au conseil d'administration sur l'évolution du régime général et l'impact social et financier des réformes.
- **Développer la connaissance scientifique** des aspects sociaux du vieillissement par la recherche d'une équipe de chercheurs de différentes disciplines des sciences sociales, l'Unité de recherche sur le vieillissement (URV).
- Assurer une mission d'écoute et de porte-parole via le **médiateur de l'Assurance retraite**

Chiffres repères de la Cnav en 2017

- 18,11 millions de cotisants ;
- 14,1 millions de retraités ;
- 115 milliards € de prestations versées dans plus de 150 pays ;
- 16,5 jours, le délai moyen entre l'ouverture du droit et l'attribution de la prestation
- 632 626 retraites attribuées à un âge moyen au moment du départ à la retraite de 62,5 ans
- 341 960 bénéficiaires d'une aide individuelle au maintien à domicile
- 12 736 professionnels au service de la retraite



Caisse nationale d'assurance vieillesse

Président : M. Gérard Rivière

Directeur : M. Renaud Villard

Tél : +33 (0)9 71 10 39 60

Site web : <https://www.lassurance retraite.fr>